## **Directives - PRFU 2023**

## Conférence Régionale des Universités du Centre (CRUC)

Dans le cadre du bon déroulement de l'opération de validation des projets PRFU soumis au titre de l'année 2023, prière d'informer les services concernés de respecter les directives suivantes :

- > Respecter le délai de validation des projets (du 21 au 24 Juin 2022), au-delà de cette date le projet sera rejeté automatiquement ;
- ➤ La composante humaine des projets 2023 doivent comporter :
  - Les rangs magistraux (Professeur et/ou MCA);
  - Le Maître de conférences classe « B » ;
  - Les doctorants anonymes (issus du concours de la formation doctorale 2022-2023) ;
- ➤ Les doctorants concernés par les projets PRFU 2023 sont uniquement ceux issus du concours de la formation doctorale 2022-2023 (uniquement les nouveaux doctorants anonymes);
- > Exceptionnellement, pour les Sciences Médicales, sont autorisés d'intégrer leurs anciens doctorants ;
- ➤ Les chefs de projet PRFU 2018 qui ont déposés leurs bilans finaux sont autorisés à soumettre un autre projet 2023 ;
- ➤ Les chefs de projet qui ont déjà un PRFU en cours (session 2019, 2020, 2020 bis, 2021 et 2022) ne sont pas autorisés à soumettre un autre projet (ils peuvent être membres).

Via